

**EPAGE du bassin
versant de la Grosne**

5 place du Marché
71250 CLUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

EPAGE du bassin versant de la Grosne

Département de Saône et Loire

Délibération n° 2026-3

Nombre de membres	
- En exercice : 15	
- Présents : 12	
- Excusés : 3	
- Procurations : 3	
Nombre de suffrages exprimés	
Pour : 15	
Contre : 0	
Abstentions : 0	
Date de convocation : 09/02/2026	
Date d'affichage : 09/02/2026	

Le vingt-trois février deux mil vingt-six, le Comité Syndical de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne, convoqué conformément à la loi, s'est réuni à 18h30 à CORMATIN - bureau de l'EPAGE au 1 rue de la mairie, sous la présidence de M. BORDET Jean-François.

Étaient présents : GELIN Daniel, FARENC Jean-François, DELPEUCH Jean-Luc, BERTRAND Catherine, DUPARAY Alexandre, GUENARD Pascal, BORDET Jean-François, PROTET Christian, DURIAUX Philippe, CHORIER Jacques, QUELIN Pierre-Yves, THEVENON René.

Procurations : PONCET Guy à BORDET Jean-François, PARRET Thierry à DUPARAY Alexandre, LABULLE Marc à FARENC Jean-François

Étaient excusés : PONCET Guy, PARRET Thierry, LABULLE Marc

A été nommé **Secrétaire de séance :** FARENC Jean-François

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE DEPOSER UNE LIGNE DE TRESORERIE

Le Président expose à l'ensemble du Comité Syndical que pour faciliter la gestion courante de l'EPAGE, à savoir maintenir une trésorerie nécessaire au bon fonctionnement dans l'attente des versements de subventions qui sont décalés dans le temps, il convient d'ouvrir une ligne de trésorerie et de l'autoriser à déposer les demandes nécessaires auprès des banques ainsi que de signer tout document permettant de mettre en place cette possibilité.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents et représentés

- **AUTORISE** le Président à déposer une demande de ligne de trésorerie auprès d'un organisme bancaire.
- **AUTORISE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant de 80 000 €.
- **DONNE** tout pouvoir au Président pour la signature des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 071-200095990-20260223-DE_2026_3-DE

SLO

Le Président,



Jean-François BORDET

Le secrétaire,



Jean-François FARENC

